

BLAINVILLE INFOS N°120 - janvier 2016

VŒUX

Le conseil municipal vous souhaite une bonne et heureuse année 2016 et vous invite à la traditionnelle cérémonie des vœux, qui aura lieu à la salle des fêtes, le samedi 30 janvier 2016, à 15 heures.

VIVES FÉLICITATIONS A PHILIPPINE LEHUBY

Philippine LEHUBY, chocolatière à la boulangerie-pâtisserie « au chant du pain » à Coutances, est lauréate 2015 de la Fondation du jeune apprenti. Le conseil municipal lui adresse ses très vives félicitations.

RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION

La population recensée en 2015 s'élève à 1 634 habitants selon l'INSEE.

RÉUNION PUBLIQUE POUR LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Une première réunion publique d'information sur le déploiement de la fibre optique, première tranche, aura lieu **le mercredi 10 février 2016, à la salle des fêtes, à 20h30**. Les foyers concernés recevront un courrier émanant de Manche Numérique. Nous vous invitons à consulter le site de Manche Numérique pour des informations complémentaires, à l'adresse <http://www.manchenumerique.fr>

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal a lancé les études en vue du raccordement au réseau d'assainissement collectif des villages de la Héronnerie, du Petit Village, de la Halle et de leurs abords.

TRAVAUX DE VOIRIE

La refonte complète de la rue de Coutainville est prévue pour février-mars 2016.

Les refontes des rues de la Moularderie, la Hurie, la Hervuerie, la Viaurie et de la zone conchylicole, également prévues en 2016, font l'objet d'études confiées à un cabinet en raison de difficultés liées aux pentes, à l'écoulement des eaux pluviales, aux risques d'inondation des propriétés bordantes. Quant aux rues du centre bourg (rue Aubain et rue de l'église) et aux deux places (place de Zimmerbach et place de la Marine), elles vont faire l'objet d'études en 2016.

AMÉNAGEMENT DE TOILETTES PUBLIQUES

L'aménagement de toilettes publiques jouxtant la mairie au nord est prévu pour 2016.

RAVALEMENT DE L'ANCIENNE MAIRIE

Le ravalement de l'ancienne mairie en harmonie avec la nouvelle est mis à l'étude.

TARIF DES REDEVANCES EAU ET ASSAINISSEMENT 2016

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter la part communale des redevances eau et assainissement pour l'année 2016.

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Le conseil municipal poursuit ses actions en matière de gains en consommation d'énergie, d'économies en dépenses financières, de réductions en émission de CO2 sur ses différents établissements. Le bilan des actions réalisées sur 2014 est le suivant, d'après les mesures effectuées par le conseil en énergie partagé, qui est un service indépendant d'accompagnement des petites et moyennes collectivités pour la mise en œuvre d'un programme de maîtrise de l'énergie.

	gain en consommation	économie réalisée	émission de CO2
groupe scolaire	38 564 kWh	2 900 €	6.9 T
cantine scolaire	20 000 kWh	2 600 €	28.0 T
office de tourisme, bibliothèque	2 210 kWh	330 €	190 kg
camping	113 600 kWh	15 800 €	14.6 T

La mairie n'a pas fait l'objet d'une comparaison, du fait de son agrandissement récent.

DÉPENSE ÉNERGÉTIQUE GLOBALE DE LA COMMUNE

En 2014, la commune de Blainville-sur-mer a consommé globalement 601 794 kWh, soit 382 kWh par habitant. La moyenne nationale pour les communes de moins de 2 000 habitants s'est élevée à 396 kWh par habitant.

ÉTAT-CIVIL

Naissances : le 06 novembre : Lilya ELMAJDOUB
le 24 novembre : Raphaël POMMIER

parents domiciliés 2 rue de la Liette
parents domiciliés 29A rue des Quarantaines

Mariage : le 24 décembre : Robert JOURLET et Marie-Jeanne CAIGNON 12 rue du marais
 Décès : le 09 novembre : Marguerite BENFATAH née BENNE 76 ans 6 bis rue du marais
 le 13 novembre : Lionel HINARD 56 ans 3 rue du Hom
 le 27 novembre : Marie-Thérèse DUPONT née GUÉRIN 66 ans 25 rue du Senéquet

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Les conditions et les tarifs de location de la salle polyvalente fixés par le conseil municipal sont les suivants :

Accueil : 250 personnes maximum

Location de la salle (y compris chauffage et nettoyage) et couverts :

Vin d'honneur	habitants de la commune	80 €
	hors commune	120 €
Repas	habitant commune	220 €
	hors commune	320 €
Réunions	association communale	gratuit
	hors commune	100 €
Bal	association communale	150 €
	hors commune	250 €
Autres manifestations avec entrée payante (loto, thé dansant, concours de belote, spectacle)	association communale	30 €
	hors commune	100 €
Location des couverts	couvert complet	0.70 €
	couvert simple	0.40 €

A noter :

- la salle polyvalente est mise à disposition gratuitement aux associations locales lorsque celles-ci organisent des manifestations pour lesquelles il n'y a pas d'entrées payantes ;
- gratuité d'utilisation de la salle pour les associations locales dès lors qu'il s'agit du premier repas annuel, puis paiement d'une participation financière à partir du deuxième repas.

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Il est rappelé aux usagers que l'utilisation des sacs translucides est obligatoire. Ils sont à votre disposition en mairie aux heures d'ouverture.

Les sacs d'ordures ménagères doivent être placés dans des contenants, afin d'éviter que les chiens et autres animaux errants ne les déchirent.

ÉLAGAGE LE LONG DES VOIES PUBLIQUES

Il convient de rappeler que l'élagage des haies bordant les voies publiques est de la responsabilité du riverain. Cet élagage doit être fait à l'aplomb de la limite de propriété.

PASSAGE DE LA TNT A LA HAUTE DÉFINITION

Le 5 avril 2016, la télévision numérique terrestre (TNT) passe à la haute définition (HD).

Cette évolution de la norme de la TNT s'inscrit dans le cadre de décisions prises par le Premier ministre pour permettre la libération des fréquences hertziennes de la bande des 700 MHz par les services audiovisuels vers les services de téléphonie mobile à très haut débit.

Outre le gain en ressource spectrale en faveur du déploiement de services mobiles, cette évolution va permettre de diffuser l'ensemble des 25 chaînes nationales gratuites de la TNT en haute définition (HD) sur tout le territoire, avec une meilleure qualité de son et d'image.

Le rendez-vous du 5 avril prochain constitue une opération technique importante qui sera accomplie en une seule nuit sur l'ensemble du territoire (hors Outre-Mer). Elle aura un impact direct sur les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau car seuls ceux disposant d'un équipement compatible avec la HD (téléviseur ou adaptateur TNT HD) pourront continuer à recevoir la télévision après le 5 avril. Par ailleurs, tous les foyers recevant la TNT, même correctement équipés, devront ce même jour procéder à une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes sur leurs téléviseurs.

Nous vous recommandons de tester dès à présent la compatibilité de vos téléviseurs afin d'acquérir un équipement TNT HD avant le 5 avril pour chacun de vos postes non compatibles (un adaptateur HD est suffisant, pour un coût de l'ordre de 25€), sous peine de ne plus recevoir la télévision.

Des informations complémentaires sont téléchargeables sur le site www.recevoirlatnt.fr. Les personnes ne disposant pas d'un accès à internet peuvent téléphoner au 0970 818 818 (prix d'un appel local) pour toute précision sur cette transition.

NOUVELLES DE L'AJB

L'équipe de Blainville-sur-mer termine la 1ère partie du championnat en tête de son groupe avec une belle avance sur ses poursuivants. Nous espérons la remontée en fin de saison.

Le calendrier 2016 est sorti, il est disponible au Cabestan et à L'AZAC.

Un voyage en bus est organisé le 17 janvier 2016 pour assister au match CAEN- MARSEILLE (pour les personnes intéressées : contact au 06 08 46 11 95).